Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (incendie), séance du 14 juin 2023, tenue à la salle du conseil des maires de la MRC de Bécancour à 19h30 sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschaillons-sur-Saint-Laurent M. Christian Baril, maire Fortierville Mme Julie Pressé, mairesse

Lemieux M. Martin Blanchette, maire suppléant

Manseau M. Guy St-Pierre, maire M. René Guimond, maire Parisville Sainte-Cécile-de-Lévrard M. Simon Brunelle, maire Sainte-Françoise M. Yoland Neault, représentant Mme Ginette Deshaies, mairesse Sainte-Marie-de-Blandford Sainte-Sophie de Lévrard M. Jean-Guy Beaudet, maire

Mme. Sylvie Tanguay, mairesse Saint-Sylvère M. Éric Dupont, maire

Saint-Pierre-les-Becquets

et tous formant quorum

N'est pas représentée :

Ville de Bécancour Mme Lucie Allard, mairesse M. Marion Lamothe, représentant M. Pierre Moras, représentant

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier

M. Sébastien Demers, directeur incendie

M. Guy Lemieux, préventionniste

Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

- 15.1 Arrêt temporaire du travail avec les consultants
- 15.2 Rencontre de travail à planifier
- 15.3 Félicitations au SSIRMRCB
- 15.4 Route barrée à Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 15.5 Appui aux bureaux de poste dans les municipalités
- 15.6 Entente avec la SPA Mauricie

RÉSOLUTION # 2023-06-92

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

- PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM 1.
- 2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 12 AVRIL 2023
- 5. FINANCES - SSIRMRCB
 - Liste des encaissements et déboursés 5.1
 - 5.2 Suivi du budget
- 6. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - Prévention résidentielle été 2023 6.1
 - Activités de prévention, sensibilisation et embauche
- RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE 7
 - 7.1 Suivi des interventions
 - 7.2 Suivi du plan d'action 2023 - Directeur incendie
 - 7.3 Achat matériel incendie
 - 7.4 Partage coût de radio avec Lotbinière/Leclercville
 - 7.5 Entretien des sites de communications
 - 7.6 Demande de subvention Volet 4 au FRR 7.7
 - Réparation unité d'urgence #1011
- **RESSOURCES HUMAINES** 8.

- 8.1 Sabbatique
- 9. CNESST PROTECTION DES TRAVAILLEURS BENEVOLES
- 10. FORMATION
 - 10.1 Formation P1
 - 10.2 Formation véhicules hybrides et électriques
- 11. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 335 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES
- 12. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION NO 403
- 13. DEMANDE AVIS DE CONFORMITE POUR STE-CECILE DE LEVRARD
- 14. FOND CULTUREL ATTRIBUTION DES FONDS
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
 - 15.1 Arrêt temporaire des consultants en coaching de M. Sébastien Demers
 - 15.2 Rencontre de travail à planifier pour le SSIRMRCB
 - 15.3 Félicitations au SSIRMRCB
 - 15.4 Route fermée à Sainte-Cécile de Lévrard
 - 15.5 Appui aux bureaux de poste dans les municipalités
 - 15.6 Entente avec la SPA Mauricie
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

RÉSOLUTION # 2023-06-93

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

5. FINANCES – SSIRMRCB

5.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements pour la période du 5 avril au 7 juin 2023 s'élèvent à 60 659.16\$.

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 85 337.80\$.

5.2 Suivi du budget

M. Sébastien Demers apporte des explications pour le poste de « Cotisation de l'employeur – Points Bonis », il mentionne que les pompiers sont emballés par le système de bonification. Lorsque les pompiers font leur 36h de pratique annuellement ils ont droit de choisir des items dans la « boutique » de matériel du SSIRMRCB (Chandails, tasses, gourdes, sacs de sports, etc.). C'est un bon système de motivation qui fait ses preuves.

Il apporte également des précisions au poste de « Réparation et entretien des véhicules incendie », il y aura un dépassement des coûts dans ce poste en raison des réparations majeures du camion-citerne de Lemieux (#6012) et des réparations majeures à venir pour l'unité d'urgence de Manseau (#1011).

Le budget est épuisé à 36.6% et il respecte les prévisions.

6. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

6.1 Prévention résidentielle été 2023

M. Guy Lemieux informe le conseil que les 2 pompiers qui feront les visites résidentielles cet été sont : Mme Virginie Demers qui en est à sa 3e année de prévention et M. Pierre-Luc Paris qui a commencé à la fin de l'été 2022. La prévention va débuter à Parisville.

6.2 Activités de prévention, sensibilisation et embauche

M. Guy Lemieux présente les activités de prévention qui sont faites et à venir :

- Journée familiale Manseau 2023-05-27
- Compétition St-Pierre 2023-06-03
- Sécurijours Ste-Françoise 2023-06-09
- École La Source Ste-Cécile 2023-06-19
- École La Nacelle St-Pierre 2023-06-21
- Fête nationale Fortierville 2023-06-23
- Marché public Deschaillons 2023-08-26

Il mentionne que, lors de la compétition de pompiers, certains participants ne sont pas encore pompiers, mais ils sont intéressés à soumettre leur candidature. C'est une activité qui permet de recruter de futurs pompiers.

Des questions sont posées sur l'activité Sécurijours. M. Mario Lyonnais explique que c'est une activité qui a été initiée par les productrices agricoles. Une école par région et par MRC est choisie 1 fois par année, pour donner ces ateliers qui portent sur les dangers à la ferme (produits chimiques, incendie, machineries agricoles, électricité). La nouvelle est passée sur le réseau TVA et au Nouvelliste.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

7.1 Suivi des interventions

- M. Sébastien Demers présente le tableau des interventions survenues entre le 5 avril et le 7 juin 2023. Il présente certains faits saillants :
- #33, beau travail de l'équipe qui a permis de sauver la maison et son contenu.
- #46, beau travail, le feu extérieur a été contrôlé avant d'atteindre le bâtiment agricole.
- #50, accident avec déversement, une facture sera émise à la compagnie de transport.
- #54, accident avec déversement, une facture sera émise à la compagnie de transport.

Mme Ginette Deshaies demande si M. Demers a été au poste de commandement lors des interventions. M. Demers répond que oui et il fait mention des interventions où il a participé.

- M. Yoland Guimond demande s'il y a toujours une facture de faite lorsqu'il y a des accidents.
- M. Demers explique que si le service incendie est requis pour contenir le déversement de matières polluantes une facture est émise.

Une facture pour un feu de véhicule peut aussi être émise lorsque le propriétaire n'est pas payeur de taxes dans les municipalités desservies par le SSIRMRCB.

M. Demers discute toujours avec le propriétaire pour lui expliquer qu'une facture sera émise. Si l'intervention est pour sauver la vie de quelqu'un, il n'y a pas de facture d'émise.

7.2 Suivi du plan d'action 2023 - Directeur incendie

M. Sébastien Demers fait un suivi du plan d'action déposé en février dernier.

- Action 1 : Assister à 1 pratique par caserne, 4 casernes sur 6 de fait. 66% de réalisés.
- Action 2 : Visiter chacune des casernes deux fois dans l'année. Les 6 casernes ont été visitées en juin. 50% de réalisés.
- Action 3 : Agir à titre de PC sur 5 interventions, dont 3 transferts de PC, réalisé à 100%. Même si l'objectif est atteint et selon le contexte, il va continuer d'agir comme PC et transférer au besoin pour soutenir et faire pratiquer les officiers.
- Action 4 : Recommander au conseil les pistes de solutions pour corriger le manque de ressources pour l'inspection des risques moyens, élevés et très élevés, réalisés à 80%. Présentation de la demande de subvention au MAMH dans le cadre du volet 4. Point 7.6 de l'ordre du jour.
- Actions 5.1 et 5.2 : 2 programmes à écrire pour présenter en avril (50h), non réalisés
- Action 6 : Organiser et dispenser les pratiques mensuelles pour 2 casernes, réalisées à 40%

7.3 Achat matériel incendie

Deux fournisseurs ont été contactés pour l'achat d'un équipement incendie : Gros porteur siamoise, 4 pouces Storz.

Fournisseur	Prix avec taxes
1200 Degrés	1 864.01\$
Aréo-Feu	2 581.19\$

RÉSOLUTION #2023-06-94 Achat équipement incendie

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Demers recommande l'achat de l'équipement « Jumbo siamoise » avec le fournisseur 1200 Degrés;

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Guimond

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'acheter l'équipement « Jumbo siamoise » chez le fournisseur 1200 Degrés au coût de 1 864.01\$

7.4 Partage coût de radio avec Lotbinière/Leclercville

Installation d'une radio pour pouvoir communiquer entre les 2 services incendie, SSIRMRCB et service incendie Lothinière-Leclercyille

RÉSOLUTION #2023-06-95 Partage des coûts d'installation de radio avec Lotbinière/Leclercville

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB et le service incendie Lotbinière-Leclercville travaillent souvent en entraide;

CONSIDÉRANT QUE le système de communication n'est pas le même;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Lotbinière-Leclercville souhaite installer une radio VHF pour pouvoir communiquer avec le SSIRMRCB et vice-versa;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'installation serait partagé entre les 2 services incendie à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 859.95\$ plus taxes pour chacun des services incendie;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de partager les coûts d'installation d'une radio VHF avec le service incendie Lotbinière-Leclercville pour la somme de 859.95\$ plus taxes pour chacun des services incendie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la radio soit installée dans l'unité 714 du service incendie de Leclercville-Lotbinière.

7.5 Entretien des sites de communications

RÉSOLUTION #2023-06-96 Entretien des sites de communications du SSIRMRCB

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de faire l'entretien des sites de communication aux 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE c'est la compagnie Orizon Mobile qui a fourni et installé les systèmes de communication;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 2032.75\$ taxes incluses tel que prévu au budget;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Éric Dupont

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander à la compagnie Orizon mobile de faire l'entretien des sites de communications tel que prévu au budget pour la somme de 2032.75\$.

7.6 Demande de subvention Volet 4 au FRR

M. Demers présente la demande de subvention dans le cadre du soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. La MRC de Bécancour pourrait être admissible à une subvention de 250 000\$ sur 5 ans pour un coût de projet de 393 637\$. Cela représente 28 727.40\$ par année en dépense supplémentaire. De ce montant, 2 667\$ sont déjà inclus dans le budget en dépenses de salaire annuel du directeur et du préventionniste. Il y a également un montant de 14 295\$ de prévu au budget pour les inspections agricoles. La subvention permettrait d'avoir un technicien en prévention incendie formé à 35 heures par semaine.

Initialement, la demande devait se faire avec une autre organisation. Lors du montage de la demande, M. Demers explique qu'il a eu l'information que le fait d'être plusieurs municipalités regroupées pour le service incendie permet de faire une demande sans nécessairement s'unir avec une autre organisation.

M. Demers mentionne que le manque d'effectifs formés disponibles de jour est inquiétant. Cette subvention permettrait de combler, non seulement le besoin pour les inspections des bâtiments agricoles, mais, viendrait alléger les tâches et le manque d'effectif disponible de jour.

Il mentionne également que cela est un enjeu comme gestionnaire de pallier le manque d'effectif et le besoin de l'organisation.

Après discussion, les élus souhaitent garder la structure de l'organisation telle quelle pour le moment.

Une rencontre de travail devra se faire pour discuter de ce point. Un tableau sera présenté avec:

- Le positionnement des effectifs de jour sur le territoire
- Un argumentaire et un cadre décisionnel
- Une comparaison avec des services incendie voisins (nombres de pompiers, budget, employés à temps plein/temps partiel, coût per capita, superficie du territoire, risques incendie, etc.) afin de situer où se retrouve le SSIRMRCB versus les MRC voisines
- Une description des tâches du poste.

7.7 Réparation unité d'urgence #1011

RÉSOLUTION #2023-06-97

CONSIDÉRANT QUE le châssis de l'unité d'urgence à Manseau (#1011) est à réparer;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra de prolonger sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'état général du camion est bon;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement de ce type de véhicule est estimé à environ 250 000\$ pour un véhicule usagé et environ 500 000\$ pour un véhicule neuf;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la réparation du châssis de l'unité d'urgence (#1011) pour un coût estimé entre 5000\$ et 10 000\$ afin de prolonger sa durée de vie utile.

8. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

8.1 Sabbatique

Un pompier de Fortierville, Sébastien Laplante, a pris une année sabbatique en mai pour une durée de 1 an.

9. CNESST – PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES

RÉSOLUTION # 2023-06-98 Protection des travailleurs bénévoles

CONSIDÉRANT QUE certains employés de la MRC de Bécancour font parfois du travail bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour souhaite offrir la protection pour les travailleurs bénévoles au niveau de la CNESST;

SUR PROPOSITION DE Madame Sylvie Tanguay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de payer les cotisations pour les travailleurs bénévoles de la MRC de Bécancour selon les dispositions prévues à la CNESST.

10. FORMATION

10.1 Formation P1

RÉSOLUTION #2023-06-99

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a 8 candidats à former;

CONSIDÉRANT QUE la formation débutera à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE la dépense était prévue au budget;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la formation d'une cohorte de 8 candidats tel que prévu au budget.

10.2 Formation véhicules hybride et électrique

RÉSOLUTION #2023-06-100

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour débutera une formation pour les incendies de véhicules hybrides et électriques;

CONSIDÉRANT QU'une cohorte de 16 candidats est prévue au budget;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la formation d'une cohorte de 16 candidats tel que prévu au budget.

11. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 335 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le dépôt du projet de modification du règlement 335 est reporté à la rencontre de septembre prochain. Il est demandé de vérifier également le règlement au niveau des achats d'immobilisations. Le conseil des maires aimerait aussi qu'une demande par courriel soit faite avec une confirmation de lecture pour pouvoir octroyer certaines dépenses urgentes.

La résolution suivante est annulée

12. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION NO 403

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Madame Ginette Deshaies à l'effet qu'un règlement sera adopté, lors d'une prochaine séance, pour modifier le règlement no.403 relatif à la prévention des incendies.

RÉSOLUTION # 2023-06-101 homologation d'un projet de règlement

PROJET DE RÈGLEMENT modifiant le règlement no.403 relatif à la prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour but de clarifier l'article sur les permis de brûlage et de réduire le nombre d'appel pour les alarmes non fondées;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées ont été soumises à l'avocat de la MRC, Me Gabriel Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE les modifications touchent les articles suivants : 4.15.1, 4.5.2.1,4.10.3, 5.2.2. et 5.2.3:

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Madame Ginette Deshaies lors de la séance du 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de modification du règlement a été transmis à tous les membres du conseil le 8 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de modification du règlement portant le titre de **règlement relatif à la prévention des incendies ne 403** soit adopté et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Le projet de règlement est décrit au long au livre des règlements.

	,				
ADC	DTE	1 5	11	II IINI	2022

Mario Lyonnais
Préfet
Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

13. <u>DEMANDE AVIS DE CONFORMITÉ POUR STE-CECILE DE LEVRARD</u>

RÉSOLUTION # 2023-06-102 Demande d'avis de conformité pour Ste-Cécile de Lévrard

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande à la MRC un avis de conformité pour le règlement no. 2023-04-05 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les modifications de la *Loi sur le Patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été sanctionnées le 1^{er} avril 2021 obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles d'ici le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard vise à répondre aux exigences de la *Loi sur le Patrimoine culturel* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté vise également à assurer le contrôle des démolitions des immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne va à l'encontre d'aucune disposition normative prévue au document complémentaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le règlement no. 2023-04-05 relatif à la démolition d'immeubles est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire.

14. <u>FOND CULTUREL – ATTRIBUTION DES FONDS</u>

Soutien aux initiatives de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE les projets ont été présentés au comité de sélection du Fonds culturel le 13 mars 2023:

CONSIDÉRANT la recommandation de ce dernier:

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

II EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets suivants :

Projet	Promoteur	Montant recommandé	Coût total	Mise du promoteur		
Initiatives municipales						
Fête de la Mi- Carême	Société acadienne de Port-Royal	2 000 \$	7 500 \$	3 000 \$		
En direct du quai	Quai en fête	2 000 \$	23 500 \$	3 000 \$		
À livre ouvert, bras grands ouverts	Bibliothèque de Sainte- Sophie-de- Lévrard	1 000 \$	2 800 \$	1 800 \$		

15. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

15.1 Arrêt temporaire des consultants en coaching de M. Sébastien Demers

M. Daniel Béliveau informe le conseil des maires qu'il y a un arrêt du travail des consultants pour le moment. Il devra y avoir une rencontre de travail avec les élus avant de poursuivre.

15.2 Rencontre de travail à planifier pour le SSIRMRCB

Une rencontre de travail pour discuter du SSIRMRCB se fera le 21 juin à 19h.

15.3 Félicitations au SSIRMRCB

Madame Julie Pressé tient à féliciter le travail exceptionnel des pompiers lors d'un feu de bâtiment agricole à Fortierville aujourd'hui le 14 juin. C'était un feu à l'intérieur d'une porcherie. Le travail rapide des pompiers a permis de sauver le bâtiment et les animaux.

15.4 Route fermée à Sainte-Cécile de Lévrard

Monsieur Simon Brunelle informe le conseil des maires que le rang Ste-Cécile à la hauteur du 121 sera fermé durant 15 semaines. De juin à octobre. C'est un remplacement de pont qui sera fait par le MTQ.

15.5 Appui aux bureaux de poste dans les municipalités

Monsieur Yoland Neault dit qu'une résolution sera envoyée dans toutes les municipalités afin d'appuyer les bureaux de poste et d'éviter une fermeture dans les municipalités. Il semblerait que Poste Canada veut fermer certains bureaux de poste et mettre des comptoirs de service dans des commerces.

15.6 Entente avec la SPA Mauricie

Monsieur Guy St-Pierre informe que l'entente avec la Société protection des animaux Mauricie (SPA) se termine en 2023. Il demande de vérifier les clauses et conditions du renouvellement de l'entente. Ce point sera vérifié et discuté lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

M. Simon Brunelle demande si M. Guy Lemieux accompagne les pompiers lors des visites de prévention. M. Lemieux répond que, lorsqu'il y a des cas particuliers ou une problématique, il se déplace pour faire l'inspection.

17. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE</u>

RÉSOLUTION # 2023-06-104

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h15).

Mario Lyonnais, préfet et maire de	Daniel Béliveau
Sainte-Françoise	Directeur général et secrétaire trésorier